



**MISSION CAPTAGES**  
- Lorraine -  
Conseil rapproché

# Schéma régional d'actions des Chambres d'Agriculture pour la reconquête et la préservation de la qualité de l'eau en Lorraine

Fiche bilan 2013



## Contexte et objectifs

Initiées au sein de chaque département lorrain depuis plusieurs années, les missions captages s'adressent aux captages présentant une dégradation de la ressource, en matière de nitrates et/ou de produits phytosanitaires (principalement l'atrazine et ses dérivés).

Sur certains des captages concernés, la norme de potabilité était dépassée concernant les nitrates avec des teneurs moyennes annuelles supérieures à 50 mg/L. Mais dans la plupart des situations, l'action a été mise en place à titre préventif et principalement suite à un constat d'augmentation régulière de la teneur en nitrates et/ou de présence ponctuelle de phytosanitaires.

La liste des captages concernés par ces actions a récemment évolué. En effet, la Directive Cadre sur l'Eau a imposé la réalisation d'un état des lieux concerté, les Agences de l'Eau ont été amenées à définir une liste de « captages dégradés » dans le cadre du SDAGE 2010-2015. D'autre part, la démarche nationale du Grenelle a abouti courant 2009 à la détermination d'une liste de « captages Grenelle » au sein de chaque département.

**Les missions captage ont donc maintenant pour objet les captages dégradés SDAGE, les captages Grenelle et éventuellement d'autres captages définis dans les différents PAOT.**

**Dans un contexte désormais plus contraint (obligation de résultat à court ou moyen terme), ces missions visent à une amélioration de la qualité de la ressource en eau, suite à un changement volontaire de pratiques agricoles, obtenu à la fois par un accompagnement individuel des exploitations concernées et par la mise en œuvre d'une dynamique locale en lien avec la collectivité responsable de la qualité de l'eau (commune ou syndicat).**

Depuis 2008, l'action prend en compte la problématique phytosanitaire et s'appuie sur un nouvel outil que sont les MAE.

## Partenaires et moyens mobilisés

**Moyens humains mobilisés annuellement sur le bassin Rhin-Meuse : 9,98 ETP**

**Moyens financiers annuels sur le bassin Rhin-Meuse : 630 665 € dont subvention AERM : 271 910 €, subvention Casdar : 69 133€, subvention conseils généraux : 96 227 € et autofinancement des Chambres d'Agriculture : 193 395 €**

**Partenaires financiers :**



## Descriptif des actions



Un **comité de pilotage départemental** de la mission captage réunissant la Direction Départementale des Territoires, l'Agence Régionale de Santé, le Conseil Général, la (ou les) Agence(s) de l'Eau, et la Chambre d'Agriculture se réunit une fois par an pour faire le bilan des actions, commenter les évolutions, et examine les nouveaux captages sur lesquels une action devrait démarrer.

Les actions mises en œuvre sur ces captages sont issues du diagnostic initial des pratiques et d'une caractérisation du milieu. Celles-ci sont de différentes natures, **selon le contexte local et l'état de dégradation de la ressource**, on peut décliner ainsi à l'attention des agriculteurs :

- l'amélioration des pratiques individuelles grâce à un conseil à la parcelle : réalisation de plans prévisionnels de fumure, révision du plan d'épandage, révision de l'assolement, modification des pratiques phytosanitaires,
- l'amélioration des pratiques individuelles grâce à une action locale concertée : assolement concerté limitant annuellement la part des cultures de printemps, usage commun d'outils de désherbage mécanique, révision globale des plans d'épandage,
- l'amélioration des pratiques sous une forme contractuelle : montage concerté d'un Programme Agro-Environnemental (mesures de remise en herbe, de réduction d'usage des produits phytosanitaires, de réduction d'usage de l'azote),
- le soutien de projets individuels de conversion à l'agriculture biologique
- une réflexion « foncière » plus globale : incitation aux échanges parcellaires, permettant une localisation dans l'AAC des pratiques les moins à risques (prairies, agriculture biologique, cultures à faibles intrants, cultures d'hiver). A ce titre, la SAFER Lorraine propose à chaque mission un appui (emploi-relai dédié, proposé par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse), selon les priorités définies en Comité de Pilotage.

## Indicateurs d'activité



- **Nombre de captages suivis** : **101** bassins d'alimentation de captages ont fait l'objet d'un suivi depuis 2000. **24** ont obtenu des résultats satisfaisants ayant amené un arrêt du suivi.
- **Animation** : **37 Réunions techniques, 533 Agriculteurs suivis**
- **Résultats sur les teneurs en nitrates** : sur les 101 captages, **85** ne dépassent pas la norme de potabilité.
- **MAE territorialisées sur les BAC** : **155** exploitations ont contractualisé des MAE depuis 2008 sur **4511,4** ha.
- **Bilan annuel** : chaque captage fait l'objet d'un bilan annuel (actions menées, comparaison entre conseil et réalisé ...) et un bilan global de la mission captage est élaboré annuellement.

## Et demain, quelles perspectives ?



Grâce à l'adhésion volontaire des agriculteurs, l'action a porté ses fruits avec des stagnations ou des baisses de teneurs observées, ce qui a amené d'ailleurs à arrêter l'action spécifique sur certains captages.

Suite à l'expérience acquise dans les opérations Ferti-Mieux puis Agri-Mieux, la concertation entre acteurs locaux, la définition des actions les plus cohérentes possibles à mettre en place dans le contexte local à l'échelle agricole et non-agricole, l'accompagnement des agriculteurs volontaires, etc. sont les éléments indispensables à mettre en place pour parvenir à reconquérir la qualité de l'eau.

Dans un contexte réglementaire de plus en plus contraint avec des échéances en termes de mise en place de plan d'action et de résultats très proches, cette mission va se poursuivre et se développer sur l'ensemble des captages concernés dans la dynamique initiée depuis plusieurs années.

Après concertation entre les différents acteurs, les différents PAOT classent les captages dégradés en plusieurs groupes, liés à des types d'actions, dont la pérennisation des actions engagées par la mission captage. Ce plan d'actions est la feuille de route du programme 2013-2015.

